

**PRIX
VARENNE
2014**

**PUBLICATION
de
THÈSES**

CONCOURS



Dans le cadre de sa mission de diffusion des connaissances, l'Institut Universitaire Varenne organise, au nom et pour le compte de la Fondation Varenne, un concours annuel de thèses. Il permet aux lauréats de voir leurs travaux publiés dans sa Collection des thèses, diffusée par la LGDJ, qui comprend aujourd'hui plus de cent titres. La sélection est opérée par un jury composé d'universitaires reconnus.

Les catégories du Concours

Les catégories du Prix se sont peu à peu enrichies afin d'intégrer l'ensemble des thématiques chères à Alexandre Varenne. Elles ont été remaniées pour l'édition 2014. Onze catégories sont ainsi ouvertes au concours :

- Sciences de l'information et de la communication ;
- Droit des médias, du pluralisme et des entreprises de presse ;
- Démocratisation (Transition démocratique, Justice transitionnelle et sortie de conflit) ;
- Concepts fondamentaux du droit constitutionnel national et comparé ;

- Protection interne, européenne et internationale des droits fondamentaux ;
- Histoire du droit et des institutions ;
- Théorie générale et philosophie du droit ;
- Droit européen ;
- Philosophie politique et histoire des idées et de la République ;
- Droit privé : concepts fondamentaux et droit comparé ;
- Droit privé des activités économiques et droit bancaire. *Publication financée par nos partenaires.*

PRIX DE THÈSES 2014

QUI PEUT CANDIDATER ?

Le concours est ouvert à tous les docteurs dont la thèse se rattache à l'une des onze catégories ouvertes au concours et a été soutenue entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013.

COMMENT CANDIDATER ?

Chaque candidat ne peut concourir que dans une seule catégorie. La procédure d'inscription se déroule en deux temps.

Chaque candidat doit en premier lieu créer son espace candidat sur le site www.fondationvarenne.com. Il devra enregistrer sur cette plate-forme en version électronique :

- un CV,
- sa thèse,
- un résumé de sa thèse,
- une copie du rapport de soutenance.

Chaque candidat doit ensuite envoyer, par e-mail, les mêmes documents, en précisant la catégorie dans laquelle il souhaite concourir, à l'adresse suivante : theseprixvarenne@gmail.com.

Pour l'édition 2014, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 mars inclus.

NB : Certains membres du jury sont susceptibles de requérir ultérieurement un exemplaire de la thèse en format papier.

CONTACT

Pour toute question ou difficulté lors de l'inscription, vous pouvez contacter Magalie Besse : theseprixvarenne@gmail.com



Thèses primées en 2013

Les délibérations du jury se sont déroulées, le 11 juin 2013, sous la présidence de Daniel Pouzadoux, Président de la Fondation Varenne, et de Jean-Pierre Massias, Président de l'Institut Universitaire Varenne et Professeur de droit public à l'UPPA.

Le jury était composé de Florence Benoît-Rohmer (*Université Robert Schuman de Strasbourg*), Jean-Sylvestre Bergé (*Université Lyon III*), Patrick Eveno (*Université Paris I*), Jean Gicquel (*Université Paris II*), Klaus-Gerd Giesen (*Université d'Auvergne*), Henri Labayle (*UPPA*), Eddy Lamazerolles (*Université de Poitiers*), Virginie Lemonnier-Lesage (*Université de Rouen*), Anne Levade (*Université Paris XII*), Rostane Mehdi (*Université d'Aix-Marseille*), Slobodan Milacic (*Université Bordeaux IV*), Eric Millard (*Université Paris X*), Philippe Nivet (*Université de Picardie*), Claude Ophèle (*Université de Tours*), Xavier Philippe (*Université d'Aix-Marseille*), Geneviève Pignarre (*Université de Savoie*), Albert Rigaudière (*Université Paris III*), André Roux (*Université d'Aix-Marseille*), Paul Saigne (*président d'honneur de la Fondation Varenne et ancien rédacteur en chef de La Montagne*), Jean Stoufflet (*Université d'Auvergne*), Michel Terestchenko (*IEP d'Aix-en-Provence*) et Michel Troper (*Université Paris X*).

Suite aux délibérations portant sur près de cent cinquante candidatures, quinze thèses ont été sélectionnées par le jury puis éditées dans la Collection des thèses de l'Institut Universitaire Varenne (LGDJ). La publication de douze d'entre elles a été financée par la Fondation Varenne.

LAURÉAT **Sandra Vera Zambrano** : L'emprise du journalisme échetier ? La médiatisation des professionnels de la politique dans la presse consacrée aux célébrités (1945-2008), *Université Toulouse 1*.

LAURÉAT **Sidi N'diaye** : Le passé violent et la politique du repentir en Mauritanie : 1989-2012, *Université Paris Ouest*.

Emilie Matignon : La justice en transition. Le cas du Burundi, *Université de Pau et des Pays de l'Adour*.

Thomas Passos Martins : La Cour suprême du Brésil et l'« État démocratique de droit ». Contribution à une théorie de la démocratie réflexive, *Université Montpellier 1*.

Richat Sabitov : Le fédéralisme russe contemporain et la République du Tatarstan, *Université Paris 1*.

LAURÉAT **Mamadou Diop** : Essai de construction de poursuites d'auteurs de crimes internationaux à travers les mécanismes nationaux et régionaux, *Université Aix-Marseille*.

LAURÉAT **Géraldine Bachoue-Pedrouzo** : Le contrôle juridictionnel de la coopération intergouvernementale dans l'Union européenne. Contribution au processus de juridictionnalisation de l'Union,

Université de Pau et des Pays de l'Adour.

LAURÉAT **Franck Juredieu** : Ratification et acte juridique, *Université de Poitiers*.

LAURÉAT **Bruno Demont** : L'aléa dans le contrat d'assurance, *Université Paris 2*.

Emilie Gicquiaud : L'équivalence en droit de l'entreprise, *Université de Nantes*.

LAURÉAT **Manon Altwegg-Boussac** : Les changements constitutionnels informels, *Université Paris Ouest*.

LAURÉAT **David Feutry** : Plumes de fer et robes de papier. Logiques institutionnelles et pratiques politiques du parlement de Paris au XVIII^e siècle, *Université Paris IV*.

Rémi Oulion : Nam contra legem non scribant. Notaires et scriptores face à la norme dans la Toscane du haut Moyen Âge (VII^e-XI^e s.), *Université d'Auvergne*.

LAURÉAT **Jérôme Perrier** : Entre administration et politique : Michel Debré (1912-1948). Du service de l'État à l'entrée au forum, *IEP Paris*.

LAURÉAT **Frédéric Orobon** : Santé publique et libertés individuelles. L'exemple des conduites par lesquelles on peut se nuire à soi-même, *Université Lyon 3*.

Reconnue d'utilité publique depuis 1988, la Fondation Varenne œuvre à la promotion et au soutien de la presse et de la communication auprès des professionnels du journalisme, des milieux scolaires, des chercheurs, dans la continuité de l'action d'Alexandre Varenne, avocat, journaliste et homme politique majeur de l'histoire du XX^e siècle.

L'institut Universitaire Varenne

L'Institut Universitaire Varenne (IUV), présidé par le Professeur Jean-Pierre Massias, a pour principale mission d'encourager la production et la diffusion des connaissances. Organisé autour des objectifs de la Fondation Varenne et fidèle à ses valeurs, ses thématiques de travail sont la Démocratie, la Paix et la Presse.

L'IUV œuvre à la diffusion des connaissances par :

- **un Concours annuel de thèses**, qui permet aux docteurs, primés par un jury universitaire prestigieux, de voir leurs travaux publiés dans la Collection des thèses de l'Institut, diffusée par la LGDJ ;
- **la Collection Colloques & Essais**, grâce à laquelle les auteurs peuvent promouvoir leurs recherches en publiant des actes de colloques ou des essais ;
- **l'édition des Cahiers du Lonzac**, fruits des Rencontres organisées par Tendances Institut.

L'IUV coproduit et diffuse des connaissances grâce à :

- **la Revue Est Europa**, réalisée avec le partenariat de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;
- **la Collection Transition & Justice**. Composée d'ouvrages afférents aux transitions démocratiques, elle comprend notamment un Annuaire de Justice transitionnelle, réalisé en partenariat avec l'Association Francophone de Justice Transitionnelle ;
- **la Collection Kultura**, spécialisée sur la question des droits culturels, linguistiques et des minorités et de leurs interactions avec la Démocratie. Les ouvrages publiés sont préparés par le réseau international Kultura, auquel l'Institut participe ;
- **une Collection Presse**, composée d'ouvrages réalisés en partenariat avec Reporters sans frontières.

Outre des missions éditoriales ponctuelles, l'IUV a enfin vocation à participer à la **protection et la promotion du Fonds Alexandre Varenne**.

Fondation Varenne :

Siège Social : 79, avenue Raymond Poincaré, 75016 Paris ■ Tél. : +33 (0)1 47 04 14 68
Administration : 40, Rue Morel Ladeuil, 63000 Clermont-Ferrand ■ Tél. : +33 (0)4 73 17 18 30
www.fondationvarenne.com

Institut Universitaire Varenne :

Siège Social : 79, avenue Raymond Poincaré, 75 016 Paris
Administration : Campus de la Nive, 8 allée des platanes, CS 68505, 64185 Bayonne Cedex
jean-pierre.massias@fondationvarenne.com ■ magalie.besse@fondationvarenne.com

